

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2024

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 5 novembre 2024, à 18 h 30 à la salle Jeanne-Landry du pavillon André-Coindre du Campus Notre-Dame-de-Foy de Saint-Augustin-de-Desmaures, 5030, rue Clément-Lockquell.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M. Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

Sont absentes :

M^{me} Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
M^{me} Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Marie-Josée Couture, greffière
M^e Vincent Paradis, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient en présence du public, lequel peut adresser ses questions aux moments prévus à cette fin. La séance est également webdiffusée. Il était également possible de soumettre ses questions, d'un maximum de 50 mots par personne, en complétant le formulaire disponible dans la section « conseil » sur le site internet de la Ville avant 10 h 30 ce jour, ou par Facebook tout au long de la séance jusqu'à la seconde période de questions des citoyens. Pour ce faire, le citoyen doit s'identifier, en écrivant son nom et sa rue de résidence. Toute question doit être brève, sans préambule, convenable et respectueuse pour être adressée lors des périodes de questions des citoyens. Il est demandé aux citoyens présents dans la salle qui désirent poser une question, de se déplacer au micro prévu à cette fin et de retourner s'asseoir à leur siège afin d'obtenir la réponse.

2024-564

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme modifié.

Points reportés à la séance du 19 novembre 2024 :

- 4.1. Séance de consultation publique — Demande de dérogations mineures — 121, rue du Cassot — Réduction de la marge de recul et empiètement de la galerie en cour avant

- 4.2. Urbanisme — Demande de dérogations mineures — 121, rue du Cassot — Réduction de la marge de recul et empiètement de la galerie en cour avant

Point modifié :

- 7.19. Travaux publics — Contrat d'approvisionnement pour la location d'un tracteur 4x4 équipé d'un souffleur arrière — DP-2024-031 — Annulation

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

CONSULTATION PUBLIQUE — URBANISME

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES — 254, RUE JOSEPH-DUGAL — NOMBRE ET SUPERFICIE DES BÂTIMENTS COMPLÉMENTAIRES

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 254, rue Joseph-Dugal.

2024-565

URBANISME — DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES — 254, RUE JOSEPH-DUGAL — NOMBRE ET SUPERFICIE DES BÂTIMENTS COMPLÉMENTAIRES

CONSIDÉRANT la demande de dérogations mineures déposée par M. Yannick Badeau, architecte pour Agence Spatiale, dûment autorisé par M. Serge Guillemette et Mme Reine Tanguay, les propriétaires, pour le 254, rue Joseph-Dugal, connu et désigné comme étant le lot 3 895 438 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, situé dans la zone RA/B-37;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 16 octobre 2024 offrant à toute personne intéressée la possibilité d'assister à la présente séance et de participer à la consultation publique qui a été tenue;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogations mineures vise à autoriser la construction d'un deuxième cabanon au lieu d'un seul et une superficie totale des bâtiments complémentaires de 154 m² au lieu d'un maximum de 130 m², le tout tel qu'exigé à l'article 3.3.4.2 du *Règlement de zonage n° 480-85* pour la zone RA/B-37;

CONSIDÉRANT QUE selon le demandeur, l'application de la réglementation en vigueur a pour effet de causer un préjudice sérieux aux propriétaires en ne tenant pas compte de la grande superficie du terrain afin d'établir le maximum de bâtiments complémentaires autorisés (nombre et superficie), les privant d'utiliser pleinement leur terrain en fonction de sa taille réelle et les empêchant d'ajouter les bâtiments complémentaires nécessaires à leurs besoins liés à l'entretien du terrain;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogations mineures vise des travaux projetés faisant l'objet d'une demande de permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE la superficie maximale autorisée pour les bâtiments complémentaires est de 130 m², ce qui représente 4,33 % de la superficie totale du terrain, alors que la superficie totale demandée pour les bâtiments complémentaires est de 154 m², ce qui représente 5,13 % de la superficie totale du terrain;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième cabanon projeté sera très peu visible de la rue Joseph-Dugal puisqu'il sera masqué par la résidence, le garage détaché et les arbres présents sur le terrain;

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2024 (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE le Service juridique, du greffe et de l'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser la demande de dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent à la majorité au conseil municipal de ne pas autoriser la demande de dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogations mineures pour le 254, rue Joseph-Dugal, connu et désigné comme étant le lot 3 895 438 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à autoriser la construction d'un deuxième cabanon au lieu d'un seul et une superficie totale de bâtiments complémentaires de 154 m² au lieu d'un maximum de 130 m², le tout tel qu'exigé à l'article 3.3.4.2 du *Règlement de zonage n° 480-85* pour la zone RA/B-37;

Le tout selon les documents suivants :

- Plan projet d'implantation préparé par Billy-Joe Rioux, arpenteur-géomètre, minute 1 377, daté du 17 septembre 2024;
- Plan de construction préparé par Les Cabanons Modernes inc., pour leur client Serge Guillemette et fourni par Yannick Badeau, architecte pour Agence Spatiale, le 8 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

DÉPÔT DE DOCUMENTS

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS EN VERTU DE L'ARTICLE 105.4 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

La trésorière dépose les deux états comparatifs des résultats de l'exercice financier courant conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT N° REGVSAD-2015-470 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DE L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

La liste des personnes engagées ou ayant complété la période de probation du 16 octobre au 5 novembre 2024 est déposée.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-566

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2024 (SUITE)

DE dispenser la greffière de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2024;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-567

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

DE dispenser la greffière de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2024;

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 16 OCTOBRE 2024 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 16 octobre 2024.

2024-568

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 6 NOVEMBRE 2024 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORIENTATION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 6 novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est défavorable à l'adoption des résolutions suivantes :

AP2024-418 Adjudication de contrats pour la fourniture annuelle de lave-glace, d'antigel et d'urée, en vrac et en contenant – Lots 1 et 3 (Appel d'offres public 90728)

AP2024-425 Contrat entre la Ville de Québec et *Oracle CanadaULC*, relatif à des services de soutien, d'entretien et de mise à jour des modules et des outils de bases de données *Oracle* (Dossier 91513)

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2024 (SUITE)

- AP2024-426** Adjudication d'un contrat de services professionnels en ingénierie spécialité structures d'entreposage pour divers bâtiments (Appel d'offres public 90915)
- AP2024-430** Adjudication d'un contrat pour la fourniture de divers filtres de ventilation pour bâtiments (Appel d'offres public 91254)
- AP2024-438** Contrat de soutien entre la Ville de Québec et *Micro Logic Sainte-Foy Ltée*, pour les logiciels *VMware* (Dossier 91588)
- AP2024-423** Adjudication d'un contrat de services professionnels en actuariat – Assurances collectives – Administration courante (Appel d'offres public 91147)
- RH2024-841** Modification à la structure de la Direction générale adjointe des services de proximité
- IN2024-017** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets de nature mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1717, et dépôt du projet de règlement
- IN2024-017** Appropriation d'un montant de 4 950 000 \$ au fonds général
- QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :
- AJ2024-021** Radiation des créances conformément à la *Politique de gestion de la fermeture de certains dossiers de perception de la cour municipale*, pour l'année 2024
- AP2024-424** Contrat de licences d'un logiciel pour le Service de police de la Ville de Québec (Dossier 91493)
- DE2024-424** Entente entre la Ville de Québec et *Radio Basse-Ville*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux projets structurants, axe Projets sociétaux locaux du Fonds régions et ruralité*, pour réaliser le projet *Acquisition et rénovation du nouveau siège social de l'OBNL*
- AP2024-437** Adjudication d'un contrat pour l'acquisition de bottes de combat contre l'incendie – Scénario 1 (Appel d'offres public 90333)
- FN2024-048** Approbation du *Règlement N° 446 décrétant un emprunt n'excédant pas 7 673 000 \$ concernant le remplacement des équipements embarqués du système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs du Réseau de transport de la Capitale*
- PA2024-166** Amendement à l'entente entre la Ville de Québec et l'*Office municipal d'habitation de Québec*, intervenue le 30 juin 2021, pour le versement d'une subvention dans le cadre de l'*Initiative pour la création rapide de logements*, afin d'y inclure une clause permettant la cession de rang par la Ville de Québec à certaines conditions précises
- LS2024-143** Adoption du Plan directeur du plein air urbain
- OM2024-003** Renouvellement des mandats de trois administrateurs au sein du conseil d'administration de l'*Office municipal d'habitation de Québec*
- SO2024-003** Renouvellement des mandats de deux administratrices au sein du conseil d'administration de la *Société municipale d'habitation Champlain*
- AP2024-419** Adjudication d'un contrat de services professionnels – Prestation de services de génie-conseil, travaux d'infrastructures municipales (Appel d'offres public 91251)

- LS2024-150** Subvention dans le cadre du *Fonds pour bâtir des communautés plus sécuritaires*, un programme de soutien financier découlant de l'entente intervenue entre la Ville de Québec et le ministre de la Sécurité publique
- TM2024-356** Gratuité du stationnement pour les véhicules munis d'une plaque d'immatriculation commémorative pour vétérans le 11 novembre de chaque année
- TM2024-333** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'ajout d'un feu de circulation à l'intersection du quai Saint-André, de la rue Saint-Pierre et d'un accès privé*, R.A.V.Q. 1713, et dépôt du projet de règlement
- GT2024-440** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur les lots numéros 1 107 834 et 6 537 768 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social*, R.A.V.Q. 1533, et dépôt du projet de règlement
- AE2024-004** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les compteurs d'eau relativement à plusieurs dispositions*, R.A.V.Q. 1607, et dépôt du projet de règlement
- PA2024-161** *Règlement de l'agglomération modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à la délimitation de certaines aires de grande affectation*, R.A.V.Q. 1671, tel que modifié
- PA2024-137** *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement et de réaménagement d'espaces urbains et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1699
- TM2024-307** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'interdiction de stationner un véhicule dans une zone tarifée*, R.A.V.Q. 1711

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-569

AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFE — MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC — RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DOMMAGES ET DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE POUR L'ANNÉE 2025

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

DE renouveler le contrat avec La Mutuelle des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 1^{er} janvier 2026, selon les conditions prévues au contrat portant le numéro de police MMPQ-03-023072.20 pour une somme de 459 063,00 \$, plus la taxe sur la prime de 9 %, pour la police d'assurance générale et une somme de 34 719,00 \$, plus la taxe sur la prime de 9 %, pour la police d'assurance automobile;

QUE les fonds nécessaires au renouvellement du contrat soient puisés sur le budget de fonctionnement du Service juridique, du greffe et de l'urbanisme et réaffectés aux postes budgétaires des services concernés, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-570

TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire;

D'autoriser les virements budgétaires suivants :

- 617 589,55 \$ vers le poste 03-310-00-000;
- 27 000,00 \$ vers le poste 02-340-10-681;
- 3 000,00 \$ vers le poste 02-355-10-681;
- 58 000,00 \$ vers le poste 02-712-81-681;
- 12 000,00 \$ vers le poste 02-712-82-681

à partir des postes suivants :

- 225 606,55 \$ du poste 01-242-00-000;
- 491 982,00 \$ du poste 01-261-04-000.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-571

URBANISME — NOMINATIONS — COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la Ville a constitué un Comité consultatif d'urbanisme (ci-après « Comité ») par l'adoption du *Règlement numéro REGVSAD-2006-005 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur la constitution d'un Comité consultatif d'urbanisme* (ci-après « Règlement »);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 5 du Règlement, le Comité se compose de neuf membres : le maire est membre d'office et les huit autres membres sont nommés par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de deux membres est arrivé à échéance le 18 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 9 du Règlement, la durée du mandat des membres est de deux ans à compter de la date de la résolution de nomination;

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidatures a été publié le 23 septembre 2024 sur le site Web de la Ville pour permettre aux personnes intéressées de soumettre leur candidature et qu'à la suite de ce processus, deux candidatures ont été reçues dans le délai et une candidature a été reçue hors délai;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE nommer les personnes suivantes, membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et du Comité local du patrimoine (CLP) pour une période de deux ans à compter de la date de la présente résolution :

- M. Gilles Racette;
- M. Philippe Duval-Richard.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-572

URBANISME — PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE — 70, RUE DE ROTTERDAM — GÉNÉRATRICE

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 70, rue de Rotterdam, connu et désigné comme étant le lot 2 814 755 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'une dalle de béton et l'installation d'une génératrice et de bollards en cour latérale selon les documents suivants :

- Plan d'implantation déposé le 26 septembre 2024 par courriel par Sylvain Légaré, chargé de projet pour Biscuits Leclerc Itée;
- Fiche technique de la génératrice Kohler 100REOZJF déposée le 26 septembre 2024 par courriel par Sylvain Légaré, chargé de projet pour Biscuits Leclerc Itée.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-573

URBANISME — PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE — 124, RUE D'AMSTERDAM — CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 124, rue d'Amsterdam, connu et désigné comme étant le lot 6 504 927 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un bâtiment complémentaire détaché ayant un impact sur la largeur de deux allées de circulation et le déplacement de cinq cases de stationnement, selon le plan d'architecture préparé par Roch Meilleur, architecte pour Resto Construction, projet Restogain, numéro de projet RGAIN-NE — Agrandissement centre distribution, révision 12, datée du 9 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-574

URBANISME — PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE — 205, RUE DE SINGAPOUR — ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 205, rue de Singapour, connu et désigné comme étant le lot 6 571 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à régulariser l'aménagement d'une aire d'entreposage extérieure, selon le plan d'aménagement préparé par Sabrina Aubé de l'entreprise Équipements Twin Inc., daté du 10 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-575

URBANISME — PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE — 215, RUE DE SINGAPOUR — AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2024 (SUITE)

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 215, rue de Singapour, connu et désigné comme étant le lot 6 571 576 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la demande d'agrandissement du bâtiment principal et de l'aire d'entreposage extérieure, ainsi que du pavage de la cour arrière, à condition que, le cas échéant, les éléments mécaniques au toit soient dissimulés par des écrans visuels dont l'aspect architectural s'intègre au bâtiment, et selon les documents suivants :

- Plan projet d'implantation préparé par Jean Taschereau, arpenteur-géomètre, minute 17 397, révision 2, datée du 1^{er} octobre 2024;
- Plan d'architecture préparé par Claude Fugère, architecte pour Fugère Architecture, dossier 23079, dont la dernière révision est datée du 15 octobre 2024;
- Plan de génie civil préparé par Claudie Perron, ingénieure pour SID Ingénieurs, projet 22-6324 S, révision 18, datée du 4 novembre 2024;
- Notes de calculs pour la gestion des eaux pluviales préparées par Claudie Perron, ingénieure pour SID Ingénieurs, projet 22-6324S, dont la dernière version est datée du 28 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-576

RESSOURCES HUMAINES — MANDAT EN CONSULTATION – LORANGER MARCOUX S.E.N.C.R.L.

CONSIDÉRANT QUE des consultations juridiques sont requises afin de procéder à l'intégration et le déploiement de diverses dispositions contenues à la convention collective 2023-2027, intervenue entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 4795 (SCFP 4795);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE ratifier le mandat confié au cabinet Loranger Marcoux S.E.N.C.R.L. et d'autoriser le paiement pour les consultations juridiques liées à la convention collective lors des négociations entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 4795 (SCFP 4795) relativement à la convention collective 2023-2027;

DE puiser les fonds requis pour assumer les honoraires et les frais sur le poste budgétaire 02-160-10-416.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-577

RESSOURCES HUMAINES — MANDAT EN DÉFENSE – LORANGER MARCOUX S.E.N.C.R.L.

CONSIDÉRANT les griefs déposés par le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 4795 (SCFP section locale 4795);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

DE ratifier le mandat confié au cabinet d'avocats Loranger Marcoux S.E.N.C.R.L. et d'autoriser le paiement pour représenter la Ville en défense relativement aux griefs (N^{os} 2023-12-18, 2024-02-bl, 2024-07-19 et 2024-03-14) déposés par le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 4795 (SCFP 4795).

DE puiser les fonds requis pour assumer les honoraires et les frais sur le poste budgétaire 02-160-10-416.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-578

LOISIRS, CULTURE ET RELATIONS CITOYENNES — OCTROI — CONTRAT POUR LA CONCEPTION, LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE ARCHITECTURAL DYNAMIQUE ÉVÈNEMENTIEL ET DU SYSTÈME DE CONTRÔLE POUR LA GLACE A DU COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL — DP-2024-021

CONSIDÉRANT la demande de prix n° DP-2024-021 visant l'octroi d'un contrat pour la conception, la fourniture et l'installation d'un système d'éclairage architectural dynamique événementiel et du système de contrôle pour la glace A du Complexe sportif multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre et que suivant l'analyse de la conformité, elle a été jugée conforme;

CONSIDÉRANT QUE l'offre a été analysée par un comité de sélection selon un système de pondération et d'évaluation et que l'analyse s'est avérée satisfaisante;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat pour la conception, la fourniture et l'installation d'un système d'éclairage architectural dynamique événementiel et du système de contrôle pour la glace A du Complexe sportif multifonctionnel conformément à la demande de prix n° DP-2024-021, à 9125-5661 Québec inc. (GROUPE SPECS), à compter de la date d'octroi, selon les prix de son offre datée du 5 septembre 2024, pour un montant de 39 946,25 \$, plus taxes;

DE puiser les fonds requis sur le poste 03-310-00-000 (LCL-A-24-02).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-579

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT — GFL ENVIRONMENTAL INC. — CONTRAT DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES — APO-2017-037

CONSIDÉRANT la résolution 2023-360 du 5 décembre 2023 pour le renouvellement du contrat relatif à la collecte de matières résiduelles avec GFL Environmental inc., appel d'offres n° APO-2017-037, pour la période du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025, pour un montant estimé à 1 100 000,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement des factures émises par GFL Environmental inc. pour les collectes de juillet et de septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des factures n°s N20020124252 et N20020137851, datées du 14 août et du 30 septembre 2024, d'un montant total de 94 322,13 \$, plus taxes, à GFL Environmental inc., pour le contrat relatif à la collecte des matières résiduelles, appel d'offres n° APO-2017-037;

DE puiser les fonds requis sur les postes budgétaires suivants :

- 02-451-10-446 (ordures);
- 02-452-10-446 (recyclage);
- 02-451-20-446 (encombrants).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-580

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT — SCELLEMENTS J.F. INC. — CONTRAT DE SCHELLEMENT DE FISSURES SUR PAVAGE — SECTEURS MULTIPLES — APO-2023-048

CONSIDÉRANT la résolution 2023-368 du 4 juillet 2023 relative à un contrat de scellement de fissures sur pavage — secteurs multiples à Scellements J.F. inc., appel d'offres sur invitation n° APO-2023-048, pour une somme estimée de 29 000,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture émise par Scellements J.F. inc. pour les travaux effectués en août 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 2442, datée du 30 août 2024, d'un montant de 18 415,00 \$, plus taxes, à Scellements J.F. inc., pour le contrat de scellement de fissures sur pavage — secteurs multiples, appel d'offres sur invitation n° APO-2023-048;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-320-10-521.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-581

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENTS N^{OS} 4 ET 5 — EMS INFRASTRUCTURE INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS — CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE ET DE PAVAGE POUR L'ANNÉE 2024 — APO-2023-075

CONSIDÉRANT la résolution 2023-525 du 17 octobre 2023 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et surveillance des travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2024 à EMS Infrastructure inc., appel d'offres n° APO-2023-075, pour une somme estimée de 464 619,75 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement des factures émises par EMS Infrastructure inc., datées du 31 juillet et du 30 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des factures n^{OS} M23-147-04 et M23-147-05, datées du 31 juillet et du 30 septembre 2024, d'un montant total de 105 633,73 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 5 %, à EMS Infrastructure inc., pour le contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et surveillance des travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2024, appel d'offres n° APO-2023-075;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-24-01.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-582

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT — ENGLOBE CORP. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AUSCULTATION DES CHAUSSÉES, DES VOIES CYCLABLES ET DES TROTTOIRS ET RÉALISATION DE PLANS D'INTERVENTION — APO-2024-005

CONSIDÉRANT la résolution 2024-155 du 19 mars 2024 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour l'auscultation des chaussées, des voies cyclables et des trottoirs et réalisation de plans d'intervention à Englobe Corp., appel d'offres n° APO-2024-005, pour une somme de 86 225,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture émise par Englobe Corp. pour les services rendus entre le 27 mars et le 2 août 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 188985, datée du 19 août 2024, d'un montant de 38 147,06 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à Englobe Corp. pour le contrat de services professionnels pour l'auscultation des chaussées, des voies cyclables et des trottoirs et réalisation de plans d'intervention, appel d'offres n° APO-2024-005;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-320-10-410.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-583

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT FINAL — DONNACONA FORD — CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR UN CAMION DE TYPE FOURGONNETTE UTILITAIRE (2X4) ET TROIS CAMIONS LÉGERS, LOT 2 — APO-2024-017

CONSIDÉRANT la résolution 2024-251 du 7 mai 2024 relative à l'adjudication du lot 2 du contrat d'approvisionnement pour un camion de type fourgonnette utilitaire (2x4) et trois camions légers à Donnacona Ford, appel d'offres n° APO-2024-017, pour une somme de 81 795,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le lot 2 vise l'acquisition d'une camionnette 2500 (4 portes);

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture émise par Donnacona Ford, à la suite de la livraison de la camionnette le 2 octobre 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de 81 795,00 \$, plus taxes, à Donnacona Ford, pour le lot 2 du contrat d'approvisionnement pour un camion de type fourgonnette utilitaire (2x4) et trois camions légers, appel d'offres n° APO-2024-017;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-M-24-02.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-584

TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS — CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE ET DE PAVAGE POUR L'ANNÉE 2025 — APO-2024-035

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° APO-2024-035 relatif à un contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et surveillance des travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux soumissions et que suivant l'analyse de la conformité, elles ont été jugées conformes;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été analysées par un comité de sélection selon un système de pondération et d'évaluation et que les deux soumissions ont obtenu un pointage intérimaire suffisant pour permettre l'ouverture de l'enveloppe de prix;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et surveillance des travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2025, appel d'offres n° APO-2024-035, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, soit Inova DT consultants (9435-8298 Québec inc.), à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions n° 20015276, selon les prix de sa soumission datée du 28 octobre 2024, pour une somme estimée de 325 532,00 \$, plus taxes;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 03-310-00-000 (GTP-I-25-01).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-585

TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION — CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION SIX (6) ROUES (4X4) PORTEUR ET TRACTEUR AVEC ÉQUIPEMENTS D'HIVER — APO-2024-041

CONSIDÉRANT l'appel d'offres n° APO-2024-041 relatif à un contrat d'approvisionnement pour la fourniture d'un camion six (6) roues (4X4) porteur et tracteur avec équipements d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres comporte deux lots, soit :

- Lot 1 : Camion six roues (4X4) porteur et tracteur;
- Lot 2 : Équipements d'hiver, soit un système de harnais, un chasse-neige réversible, une aile de bordage et un épandeur en « V »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu trois soumissions pour chacun des lots et que, suivant l'analyse de la conformité, une soumission a été jugée conforme pour le lot 1, et aucune pour le lot 2;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adjuger le lot 1 du contrat d'approvisionnement pour la fourniture d'un camion six (6) roues (4X4) porteur et tracteur avec équipements d'hiver, appel d'offres n° APO-2024-041, au soumissionnaire conforme, soit Camions Globocam Québec et Lévis inc., à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions n° 20015263, selon les prix de sa soumission datée du 30 septembre 2024, pour un montant de 191 000,00 \$, plus taxes;

DE déclarer le rejet de l'ensemble des soumissions reçues pour le lot 2 du contrat d'approvisionnement pour la fourniture d'un camion six (6) roues (4X4) porteur et tracteur avec équipements d'hiver, appel d'offres n° APO-2024-041, demande publique de soumissions n° 20015263;

D'autoriser la greffière et le directeur du Service des travaux publics, ou leur remplaçant, à signer le contrat à intervenir avec l'adjudicataire pour le lot 1, selon les conditions et modalités prévues aux documents d'appel d'offres;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 03-310-00-000 (GTP-M-24-02).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-586

TRAVAUX PUBLICS — CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR LA LOCATION D'UN TRACTEUR 4X4 ÉQUIPÉ D'UN SOUFFLEUR ARRIÈRE — DP-2024-031 — ANNULATION

CONSIDÉRANT la demande de prix n° DP-2024-031 relative à un contrat d'approvisionnement pour la location d'un tracteur 4x4 équipé d'un souffleur arrière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre et que, suivant l'analyse de la conformité technique et administrative, elle a été jugée conforme;

CONSIDÉRANT QU'il y a un écart important entre l'estimation et le prix soumis;

CONSIDÉRANT les clauses de réserves prévues à l'article 1.13 de la demande de prix, selon lesquelles la Ville ne s'engage pas à adjuger le contrat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'annuler la demande de prix n° DP-2024-031 pour la location d'un tracteur 4x4 équipé d'un souffleur arrière.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-587

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 16 — DG3A INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS — AGRANDISSEMENT, RÉAMÉNAGEMENT ET MISE AUX NORMES DU GARAGE MUNICIPAL ET DE L'HÔTEL DE VILLE — APO-2020-012

CONSIDÉRANT la résolution 2021-150 du 6 avril 2021 relative à l'adjudication d'un contrat à DG3A inc. pour des services professionnels dans le cadre du projet d'agrandissement, de réaménagement et de mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville, appel d'offres n° APO-2020-012, pour un montant de 628 533,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement de la facture émise par DG3A inc., datée du 30 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 6851, datée du 30 septembre 2024, d'un montant de 8 411,24 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à DG3A inc., pour des services professionnels dans le cadre du projet d'agrandissement, de réaménagement et de mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville, appel d'offres n° APO-2020-012;

DE puiser les fonds requis sur le projet BA-B-21-02.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-588

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 13 —
CONSTRUCTION DURAND INC. — CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR
L'AGRANDISSEMENT, LE RÉAMÉNAGEMENT ET LA MISE AUX NORMES
DU GARAGE MUNICIPAL ET DE L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-
DE-DESMAURES — APO-2023-001**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-377 du 4 juillet 2023 relative à l'adjudication du contrat de construction pour l'agrandissement, le réaménagement et la mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville à Construction Durand inc., appel d'offres n° APO-2023-001, pour un montant de 17 664 625,35 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts et de la firme DG3A inc., gestionnaire de projet, de procéder au paiement du décompte n° 13 émis par Construction Durand inc., pour les travaux effectués pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 7440, datée du 30 septembre 2024, d'un montant de 560 766,68 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à Construction Durand inc., pour le contrat de construction pour l'agrandissement, le réaménagement et la mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville, appel d'offres n° APO-2023-001;

DE puiser les fonds requis sur le projet BA-B-21-02.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-589

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — RÉCEPTION PROVISOIRE
DES TRAVAUX (PHASE 1) — CONSTRUCTION DURAND INC. — CONTRAT
DE CONSTRUCTION POUR L'AGRANDISSEMENT, LE RÉAMÉNAGEMENT
ET LA MISE AUX NORMES DU GARAGE MUNICIPAL ET DE L'HÔTEL DE
VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES — APO-2023-001**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-377 du 4 juillet 2023 relative à l'adjudication d'un contrat de construction pour l'agrandissement, le réaménagement et la mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville à Construction Durand inc., appel d'offres n° APO-2023-001 pour un montant de 17 664 625,35 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT les visites d'inspection des travaux réalisées entre le 11 et le 29 septembre 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts et de Mme Danielle Godbout, architecte à la firme DG3A inc. et de M. Dominic Sheehy, ingénieur à la firme CBTEC, d'accepter provisoirement les travaux concernant le secteur intérieur de la phase 1;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'accepter la réception provisoire des travaux concernant le secteur intérieur de la phase 1 en date du 4 novembre 2024, conformément au certificat d'achèvement substantiel des travaux signé par Mme Danielle Godbout, architecte et M. Dominic Sheehy, ingénieur, et au certificat de réception provisoire

des ouvrages, signé par M. Sheehy, ingénieur, joints au sommaire, et d'autoriser le directeur du Service des bâtiments, parcs et espaces verts, ou son remplaçant, à signer tout document requis à cette fin, pour le contrat de construction pour l'agrandissement, le réaménagement et la mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville, appel d'offres n° APO-2023-001.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-590

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX — GROUPE RELIEF INC. — CONTRAT RELATIF À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DU GRAND-HUNIER — APO-2024-014

CONSIDÉRANT la résolution 2024-258 du 7 mai 2024 relative à l'adjudication d'un contrat pour l'exécution de travaux pour le réaménagement du parc du Grand-Hunier à Groupe Relief inc., appel d'offres n° APO-2024-014, pour un montant de 403 021,72 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la visite d'inspection des travaux réalisée le 20 septembre 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts d'accepter provisoirement les travaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'accepter la réception provisoire des travaux en date du 20 septembre 2024, conformément au certificat joint au sommaire, émis et signé par Stéphane Roussy, directeur adjoint au Service des bâtiments, parcs et espaces verts, et d'autoriser le directeur du Service des bâtiments, parcs et espaces verts, ou son remplaçant, à signer tout document requis à cette fin, pour le contrat relatif à l'exécution de travaux pour le réaménagement du parc du Grand-Hunier, appel d'offres n° APO-2024-014.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-591

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 13 — BC2 GROUPE CONSEIL INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AMÉNAGEMENT DU SITE EXTÉRIEUR DU CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST — APO-2022-026

CONSIDÉRANT la résolution 2022-333 du 5 juillet 2022 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels à BC2 Groupe Conseil inc. pour l'aménagement du site extérieur du Centre communautaire multifonctionnel secteur est, appel d'offres n° APO-2022-026, pour un montant de 227 420,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la directive de changement DC-02 relative à des honoraires professionnels supplémentaires en architecture du paysage et en génie civil pour le rehaussement du terrain de pickleball;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement de la facture émise par BC2 Groupe Conseil inc. datée du 27 septembre 2024, représentant les honoraires découlant de la DC-02;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° FAC58308 datée du 27 septembre 2024, d'un montant de 3 204,67 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %,

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2024 (SUITE)

à BC2 Groupe Conseil inc., pour le contrat de services professionnels pour l'aménagement du site extérieur du Centre communautaire multifonctionnel secteur est, appel d'offres n° APO-2022-026;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 03-310-00-000 (PEV-I-21-07).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-592

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT DU SOLDE DES DÉCOMPTES N^{OS} 5, 6 ET 7 ET LIBÉRATION DE LA MOITIÉ DE LA RETENUE CONTRACTUELLE — GROUPE RELIEF INC. — CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR DE DIVERS PROJETS MUNICIPAUX — LOT 2 — APO-2023-031

CONSIDÉRANT la résolution 2023-430 du 29 août 2023 relative à l'adjudication du lot 2 du contrat de construction pour la réalisation de travaux d'aménagement extérieur de divers projets municipaux, à Groupe Relief inc., appel d'offres n° APO-2023-031, pour un montant de 1 222 923,72 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le lot 2 vise la réfection d'un terrain de baseball au centre sociorécréatif Delphis-Marois;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-378 du 3 juillet 2024 relative à la réception provisoire des travaux en date du 17 juin 2024;

CONSIDÉRANT QU'au moment du paiement du décompte n° 5, la Ville a appliqué une retenue temporaire de 22 464,01 \$, avant taxes, en raison de quittances non reçues de sous-traitants ayant dénoncé leur contrat;

CONSIDÉRANT QU'au moment du paiement des décomptes n°s 6 et 7, la Ville a appliqué une retenue temporaire de 38 658,92 \$, avant taxes, en raison de quittances non reçues de sous-traitants ayant dénoncé leur contrat;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu, en date de ce jour, les quittances permettant le paiement de ces retenues temporaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts et de la firme Groupe Ici Jeux inc., gestionnaire de projet, de procéder au paiement du solde des décomptes n°s 5, 6 et 7 émis par Groupe Relief inc. et de procéder au paiement de la libération de la moitié de la retenue contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement du solde des factures n°s 5281, 5283, 5285, 5287, datées du 31 mai 2024 pour un montant total à payer de 22 464,01 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 % à Groupe Relief inc. pour le lot 2 du contrat de construction pour la réalisation de travaux d'aménagement extérieur de divers projets municipaux, appel d'offres n° APO-2023-031;

D'autoriser le paiement du solde des factures n°s 5351, 5353, 5355 et 5364, datées du 30 juin et du 8 juillet 2024, pour un montant total à payer de 38 658,92 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à Groupe Relief inc., pour le lot 2 du contrat de construction pour la réalisation de travaux d'aménagement extérieur de divers projets municipaux, appel d'offres n° APO-2023-031;

D'autoriser le paiement de la facture n° 5430, datée du 23 septembre 2024, d'un montant de 65 540,88 \$, plus taxes, représentant la libération de la moitié de la retenue contractuelle, à Groupe Relief inc., pour le lot 2 du contrat de construction pour la réalisation de travaux d'aménagement extérieur de divers projets municipaux, appel d'offres n° APO 2023-031;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 55-136-30-000 (PEV-I-22-06).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-593

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 4 — BIOTHEC FORESTERIE INC. — RÉALISATION DE TRAVAUX D'ARBORICULTURE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES — APO-2024-009

CONSIDÉRANT la résolution 2024-214 du 16 avril 2024 relative à l'adjudication d'un contrat pour la réalisation de travaux d'arboriculture sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures à Biotech Foresterie inc., appel d'offres n° APO-2024-009, pour un montant de 170 000,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement des factures émises par Biotech Foresterie inc., pour des travaux effectués en date du 27 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des factures n^{os} 2191, 2193, 2194 et 2195, datées du 29 août 2024, et de la facture n° 2213, datée du 27 septembre 2024, pour un montant total de 30 698,00 \$, plus taxes, à Biotech Foresterie inc. pour le contrat relatif à la réalisation de travaux d'arboriculture sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, appel d'offres n° APO-2024-009;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-715-10-522.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-594

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 1 — 9408-1270 QUÉBEC INC. (TERRASSEMENT RODEX) — CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA PLANTATION D'ARBRES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES POUR L'ANNÉE 2024 — APO-2024-010

CONSIDÉRANT la résolution 2024-186 du 2 avril 2024 relative à un contrat pour la fourniture et la plantation d'arbres sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'année 2024 à 9408-1270 Québec inc. (Terrassement Rodex), appel d'offres n° APO-2024-010, pour une somme de 534 435,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement des factures émises par 9408-1270 Québec inc. (Terrassement Rodex) pour les services rendus en date du 7 octobre 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des factures n^{os} 1189, 1192 et 1195, datées des 16 et 30 septembre 2024 et du 7 octobre 2024, pour un total à payer de 188 781,00 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à 9408-1270 Québec inc. (Terrassement Rodex) pour le contrat pour la fourniture et la plantation d'arbres sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'année 2024, appel d'offres n° APO-2024-010;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-715-10-522.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-595

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 4 — PARADIS AMÉNAGEMENT URBAIN INC. — CONTRAT DE CONSTRUCTION RELATIF À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DU MILLÉNAIRE — APO-2024-021

CONSIDÉRANT la résolution 2024-259 du 7 mai 2024 relative à un contrat de construction de travaux pour le réaménagement du Parc du Millénaire à PARADIS aménagement urbain inc., appel d'offres n° APO-2024-021, pour un montant de 749 983,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la directive de changement DC-09 relative à la modification de l'échéancier initial, afin de reporter la date de fin des travaux initialement prévue pour la fin septembre 2024 au 15 novembre 2024, notamment en raison de l'ajout d'un jeu de pétanque autorisé par la DC-03 et une modification des lampadaires autorisée par la DC-04;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts et de la firme OPTION aménagement inc., gestionnaire de projet, de procéder au paiement du quatrième décompte émis par PARADIS aménagement urbain inc. et d'autoriser la modification de l'échéancier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'autoriser la DC-09, soit la modification de l'échéancier initial pour reporter la date de fin des travaux au 15 novembre 2024, dans le cadre du contrat de construction relatif à l'exécution de travaux pour le réaménagement du Parc du Millénaire, appel d'offres n° APO-2024-021 et d'autoriser le directeur du Service des bâtiments, parcs et espaces verts, ou son remplaçant à signer la directive;

D'autoriser le paiement des factures n^{os} 00019 et 25541, datées du 30 septembre 2024, pour un total à payer de 55 606,45 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à PARADIS aménagement urbain inc. pour le contrat de construction relatif à l'exécution de travaux pour le réaménagement du Parc du Millénaire, appel d'offres n° APO-2024-021.

DE puiser les fonds requis sur le projet PEV-I-23-03.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2024-596

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2024-729 POUR LA CITATION PATRIMONIALE DE L'ÎLOT PAROISSIAL

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2024-729 pour la citation patrimoniale de l'îlot paroissial*.

Ce règlement cite comme immeuble patrimonial l'îlot paroissial constitué du lot 3 058 883 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, sis au 325, route 138. Il vise tous les biens suivants :

- l'église, incluant son intérieur;
- le presbytère;
- le cimetière adjacent à l'église;
- la grille en fonte moulée et la clôture qui ceinture le cimetière adjacent à l'église;
- le calvaire du cimetière;

- le monument du Sacré-Cœur

La forte valeur historique, architecturale, d'authenticité, d'usage ou encore paysagère des biens incluent à l'îlot paroissial, dont les caractéristiques sont plus amplement décrites au règlement, constitue les motifs de la citation patrimoniale.

Le règlement entrera en vigueur à compter de la date de la notification de l'avis spécial aux propriétaires de l'immeuble patrimonial cité.

Toute personne intéressée pourra faire ses représentations auprès du conseil local du patrimoine conformément aux avis qui seront donnés à cette fin.

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2024-597

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2024-728 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 15 octobre 2024 suivant la résolution 2024-561;

CONSIDÉRANT QU'une copie du *Règlement n° 2024-728 sur la gestion contractuelle* a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le Règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

DE renoncer à la lecture du *Règlement n° 2024-728 sur la gestion contractuelle*;

D'adopter le *Règlement n° 2024-728 sur la gestion contractuelle*.

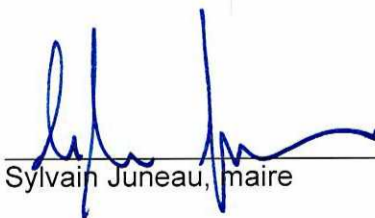
Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

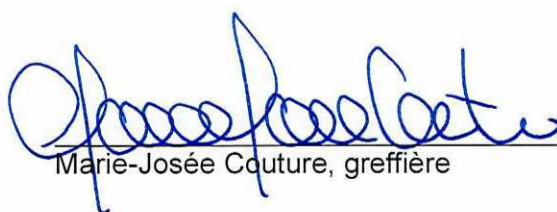
PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 20 h 19.



Sylvain Juneau, maire



Marie-Josée Couture, greffière